



Marié a une Française et père d'enfant Français et sans papiers

Par **Moha89**, le **24/06/2016** à **20:48**

salut
Je suis d'origine ivoirienne et en situation irrégulière .
Alors cela fait 3 ans bientôt que je suis en France et 2 ans bientôt que je suis marié légalement a une Française . Depuis 8 mois bientôt nous sommes parents ,dc je suis père d'enfant français .
La préfecture m'a refusé le titre de séjour et m'a adressé un OQTF, comme quoi j'ai pas prouver la communauté de vie et ma participation dans l'éducation de mon de mon enfant.
nsachant que en lieu et place de la communauté de vie j'ai fournis tous les justificatifs de mes déplacements quand je vais voir ma femme et mon enfants
Nb : Ma femme et moi avons pas un domicile propre a nous
ncar nous sommes tous deux sans emploi .
ndonc elle vit encore chez ces parents
Ma femme na jamais souhaité que j'ai les papiers donc elle m'a jamais remit les documents la concernant pour ma demande a la préfecture .
A part mes quelque avis de passage a la maternité et a la PMI et 5 reçus d'achats que j'ai pu garder , elle refuse de me donner les autres preuves que j'ai laisser avec elle .
Et pour me compliqué encore plus la tâche elle me menace tout le temps de divorcé .
Alors ma question est la suivante : Qu'est ce qui se passerait si je lui accorder le divorce ou si moi je demandais le divorce ?

Par **amajuris**, le **24/06/2016** à **20:53**

bonjour,
nil apparaît qu'effectivement, vous n'avez pas de vie commune avec votre épouse et si vous ne pouvez pas prouver que vous subvenez à l'entretien et à l'éducation de votre enfant, le refus de la préfecture est justifié.
pour quelles raisons, ne vivez-vous pas à votre épouse chez ses parents ?
Pour quelles raisons, votre épouse refuse-t-elle de vous fournir les documents nécessaires ?
Ne serait-ce pas un mariage gris dont votre épouse ne s'est

Par **Moha89**, le **25/06/2016** à **02:51**

Ok pour répondre a vos questions : rn1) Loin de moi l'idée de vouloir vous offensé , mais je vis pas avec ma femme chez ces parents juste une question de principes et d'éducation . rn2) je me suis marié avec une fille que j'ai véritablement connu après mariage et qui a passé son a me méprisé et rabaisser n'importe où n'importe quand et n'importe comment au point où elle même me dit souvent, que si j'ai ce qu'il faut je lui ferai payé or elle oublie qu'elle est la mère de mon enfant .rn3) c'est pas un mariage gris comme vous pouvez le pensé , car avant d'aller plus loin avec elle j'ai fais les choses en bonne et due forme ,c'est à dire j'ai d'abord faire la demande de main dans les nommes a son père où j'ai payé une dote , il y a donc eu fiançailles et mariage coutumier avant le mariage légale . rn rnNB :concernant l'entretien et l'éducation de mon enfant : j'ai avec moi 4 justificatifs de présences de la part de la maternité pour avoir accompagner ma femme a ces rdv lorsqu'elle encore enceinte .rn6 justificatifs de présences avoir accompagner mon enfants ces rdv a la PMI .rn1 justificatif de présence lors de l'accouchement .rnet une dizaine de factures a mon nom pour des achats que j'ai effectué pour notre enfant .rnet j'ai aussi près d'une centaine de justificatifs de voyages a mon nom disant que j'allais régulièrement la voit . rnet 1 témoignage de son père attestant tout ce que j'ai cité ci-dessus .rnsans oublié d'autre choses que je ne pourrai justifié comme de l'argent de poche que je donnais chaque mois a ma femme avant et après accouchement et des reçus d'achats qu'elle refuse de me remettre .rn et dans tout ça madame et sa mère ont une relation fusionnelle, sa mère s'est tout le indiquer dans notre relation . rn rnjuste me faire mal madame me menace tout le temps de vouloir divorcé . rnAlors qu'est ce qui se passera si je lui accordait le divorce ?rn rn cordialement ,

Par **Tisuisse**, le **25/06/2016** à **08:56**

Bonjour,rn rnVous êtes probablement victime d'une femme qui ne cherchait qu'un géniteur, quelqu'un qui lui fasse un enfant et qui, ensuite, met le père à la porte comme on jette un kleenex.rn rnDans la situation où vous êtes (étranger sans papier) vous risquez simplement une reconduite à la frontière, c'est tout.